



**Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS**

Le Secrétaire général
01 48 18 82 12
cabs@cgt.fr

Montreuil, le 05 mai 2008

Monsieur le Premier Ministre,

Après avoir lancé vous-même, le 14 janvier dernier, un processus intitulé « plan de relance des ports autonomes », votre gouvernement, sur présentation du Secrétaire d'État aux Transports, a adopté le 23 avril un projet de loi portant sur **une véritable « réforme portuaire »**.

Avec l'ensemble de nos organisations concernées, nous avons fait valoir l'exigence d'une négociation sur le cadrage et, avec notre Fédération nationale des Ports et Docks CGT (FNPD CGT), avons créé les conditions pour qu'il en soit ainsi, prenant appui sur les dispositions affirmées publiquement par le Secrétaire d'État aux transports ; notamment son souhait en conclusion de la table ronde du 21 février :

« ... que la réflexion se poursuive... sans dogmatisme, en associant les entreprises de manutention, les ports autonomes, les représentants des travailleurs portuaires et l'État... ».

Après avoir reconnu « que les réalités locales sont parfois bien différentes de la vision que l'on peut avoir depuis Paris », Dominique Bussereau poursuivait son propos conclusif : « il conviendra d'examiner les mesures à mettre en œuvre, les modèles d'organisation les mieux adaptés, les évolutions économiques et sociales qui devront être mises en place pour décliner les principes de la réforme de façon réaliste et ainsi améliorer la performance des terminaux portuaires ».

Vous en conviendrez, Monsieur le Premier Ministre, les propos pouvaient laisser présager une place à une négociation concrète, puisqu'ils envisageaient plusieurs « mesures et modèles d'organisation » possibles dans le cadre national.

Or, le projet de loi qui vient d'être adopté au Conseil des Ministres vide de tout sens cette perspective puisqu'il ne se limite en aucun cas à des principes mais vise à légiférer sur, entre autres, le transfert des outillages et installations portuaires publics vers des entreprises privées. Il en serait de même pour les salariés qui en assurent le fonctionnement et la maintenance. Il légifère tout aussi unilatéralement en faveur du transfert vers l'entité portuaire d'importantes activités de la SNCF.

Si la loi tranche le modèle à retenir, nous ne sommes plus dans un cadre de négociation possible.

La CGT vous redit son opposition à une réforme de cette nature qui, alors, participe à la casse générale des services publics. Elle vous réaffirme tout autant sa disposition pour une évolution de l'organisation du travail et des activités portuaires en réponse aux besoins économiques, sociaux, environnementaux et d'aménagement du territoire.

La décision que vous avez prise, ses modalités, ne sont pas raisonnables. Ceci ne fait que convaincre les salariés portuaires que le dialogue et la concertation annoncés au départ n'étaient qu'un bluff. Ils se sentent bafoués. Le gouvernement prend la responsabilité d'un conflit, long et paralysant, par manque évident de discernement. Ce n'est pas sérieux. Gouvernement et organisations professionnelles concernées gagneraient à sortir rapidement de cette parodie de négociation.

Monsieur le Premier Ministre, vous le savez, il n'est jamais bon de vouloir passer en force. **Il est encore temps d'éviter une erreur de plus. Vous avez la possibilité d'annoncer le retrait** par amendement du gouvernement **des dispositions du texte sur le transfert** d'outillage, d'installations portuaires et des salariés qui en assurent le fonctionnement et la maintenance pour limiter la portée de la loi immédiate à l'objectif de mise en œuvre du commandement unique, qui fait l'unanimité, sans décider unilatéralement de ses modalités.

Ainsi, vous donneriez du sens à la négociation des six mois à venir en cohérence avec celle engagée sur le rapprochement des conventions collectives.

Les salariés portuaires, les cheminots concernés, sont disposés à engager un développement des activités portuaires, mais il faut qu'il soit juste, durable et partagé et peut s'envisager sous une maîtrise publique. **C'est notre profonde conviction du réalisable comme du nécessaire.**

Depuis des semaines, la CGT a fait des propositions concrètes. Harmonisation et uniformisation de l'organisation du travail, rapprochement des textes conventionnels, formation professionnelle, qualifications, conventions d'exploitation des terminaux, coopérations et contractualisations entre entreprises... portées au devant du Secrétaire d'État aux Transports par notre Fédération des Ports et Docks ou encore par celle des Cheminots et celle des Syndicats Maritimes ; elles ont aussi été relayées sur les sites portuaires et au devant de l'opinion publique.

Les mobilisations constructives, le processus d'action en cours dans les ports dont les deux temps forts des 26 mars et 17 avril à l'appel de la FNPD CGT n'y sont pas indifférents. **Vous ne pouvez pas faire comme si cela n'existait pas.**

Vous l'avez compris, Monsieur le Premier Ministre, **la CGT attache une importance haute à l'enjeu portuaire, domaine stratégique et structurant de notre société.** Nous ne pouvons pas nous résoudre à voir livré un tel intérêt général aux appétits financiers d'armateurs maritimes. La France, l'emploi et l'industrie dont l'industrie portuaire n'y gagneront pas.

C'est pourquoi **nous souhaitons**, et je juge utile de vous le réaffirmer avec force, que soit examiné **un véritable plan de financement public qui mette fin à l'incurie de l'état depuis trois décennies.**

J'observe que nos ports versent des dividendes à l'État ; prendre les mesures pour leur réinvestissement systématique serait un signe immédiat. En second lieu, il importe d'engager un plan pluriannuel et d'explorer des solutions via la constitution d'un Pôle Financier Public. C'est à ces conditions que la nation gardera la maîtrise nécessaire des orientations industrielles et sociales portuaires.

J'observe également que les autres pays européens ont investi de manière publique massivement ces dernières années. C'est, me semble-t-il, toute la différence avec nous.

La comparaison est médiatiquement fréquente avec le port d'Anvers. Comment ne pas remarquer que le financement public en France (État et Régions !) ne représente que 26 % des investissements quand il est de 42 % à Anvers ?

A l'évidence, le gouvernement, retenant le choix du privé, irait un peu vite en besogne, qui plus est en s'exonérant d'une transparence de comptabilité portuaire pour laquelle, de plus, un cadre communautaire existe.

Il n'est pas acceptable de prendre le salariat, ses conditions sociales comme le bouc émissaire d'une situation qui trouve ses origines dans les choix opérés par l'État depuis trois décennies.

Je vous demande de revoir le projet de loi de telle sorte qu'il ne verrouille en rien la négociation et permette à cette dernière toute la créativité que l'on sait possible aux partenaires respectés.

En l'absence, la CGT mettra tout en œuvre pour favoriser la mobilisation des salariés ; elle mettra en cohérence les revendications des diverses corporations intervenantes pour que les convergences d'intérêt donnent la dimension nécessaire à hauteur d'un enjeu résolument d'intérêt général.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Bernard THIBAUT
Secrétaire Général de la CGT

